L'homme est une loutre pour l'homme

Un spécialiste de l'hébergement insolite veut déloger des espèces menacées dans les Pyrénées.

C'EST l'un des plus grands lacs de la région, avec 20 km de berges et 60 millions de mètres cubes (soit 16 000 piscines olympiques). A 400 mètres d'altitude, le lac de Montbel, créé en 1984 dans les Pyrénées cathares, à cheval sur les départements de l'Ariège et de l'Aude, fait le bonheur des amateurs de pêche, de rando, de bronzette avec sa base nautique, ses plages, ses aires de pique-nique. Et il cache un trésor.

Séparée par une digue, une petite partie de cette retenue (5 millions de mètres cubes) et de ses rives est devenue totalement sauvage. Epaisses forêts, rares pistes, sentiers à l'abandon… un lieu idyllique qui a tapé dans l'œil de Coucoo, spécialiste de l'hébergement insolite durable. Sur 9 ha de parcelles disséminées sur les berges ou au milieu des arbres, Coucoo veut édifier l'an prochain un *« éco-domaine »* : 25 cabanes haut de gamme sur pilotis, certaines avec spa, plus un bâtiment d'accueil de 500 m², une piscine à débordement et une passerelle de 60 mètres de longueur.

« Un projet exemplaire d'un point de vue environnemental », se félicite Gaspard de Moustier, cofondateur de Coucoo. La communauté de communes du Pays de Mirepoix lui a déroulé le tapis rouge : en février dernier, elle a révisé le plan local d'urbanisme de Montbel pour faire passer la zone naturelle protégée du périmètre concerné en zone à urbaniser.

Chiroptères à terre

Mieux : en octobre 2020, la préfecture de l'Ariège a dispensé le porteur de projet d'une ennuyeuse étude d'impact, réclamée par l'autorité environnementale régionale, laquelle avait émis deux avis négatifs (en mai et en septembre 2020). *« Coucoo a apporté des éléments qui précisent la gestion des déchets et de l'eau, mais aussi comment elle prévoit d'adapter l'éclairage, pour ne pas effrayer les insectes, et le bruit, pour ne pas effaroucher les animaux nocturnes comme les chiroptères »*, a plaidé la préfecture (« Le Monde », 6/6).

L'autorité environnementale avait aussi pointé le manque d'infos quant à *« un évitement strict des zones de quiétude de la loutre »*, laquelle fréquente les digues. Animal en voie de disparition sous statut de protection fort, la loutre exige normalement une demande de « dérogation pour destruction d'une espèce protégée et de son habitat ». La préfecture temporise : *« Un complément d'inventaire a été demandé au porteur de projet visant à confirmer l'absence de l'espèce sur le site. Les conclusions seront communiquées mi-novembre. »*

Sans attendre ces résultats, le permis d'aménager a été accordé en juin. Tout comme le permis de construire, tombé mi-août. Et une promesse de bail de trente ans est déjà dans la poche de Coucoo, qui devra débourser 30 000 euros de loyer par an. Il n'a plus qu'à… Le boss de Coucoo : *« Les permis sont accordés, mais les travaux ne sont pas autorisés tant que les études complémentaires sur la loutre ne sont pas achevées. »* La loutre, la loutre ! Il n'y aurait donc qu'elle dans ce paradis ?

Non : voilà plus d'un an, un « Atlas de la biodiversité communale – Pays de Mirepoix » y a recensé pas moins de *« 131 espèces d'oiseaux, dont la quasi-totalité est protégée au niveau national »*, et aussi *« 6 espèces de reptiles, toutes protégées »*, et en prime *« 11 espèces d'amphibiens »* et *« 20 espèces de chiroptères »*.

La genette, nous voilà !

Pêle-mêle, on y croise le triton marbré, la genette commune, le murin de Bechstein, la grande aigrette, la loutre… Et de conclure : *« Le lac à niveau constant* (la partie que vise Coucoo) *présente des secteurs intéressants pour les oiseaux d'eau, les amphibiens et la loutre d'Europe. Ils sont plus propices au développement de la biodiversité que le lac à niveau variable* (l'autre partie du lac). » Traduction : il faut préserver de l'urbanisation la partie sur laquelle Coucoo veut édifier ses cabanons… Petit hic : commandé par la communauté de communes, ce rapport, qui date d'avril 2020 et que « Le Canard » s'est procuré, n'est jamais sorti. Un porte-parole de la communauté de communes promet de l'exhumer ce 9 novembre du tiroir où il croupit.

Voilà qui va ravir les écolos, les riverains et les usagers du lac ! Réunis au sein de l'association A Pas de loutre et de quatre autres, ils ont déposé quatre recours en justice. Contre la révision du plan local d'urbanisme, contre le manquement de l'administration à exiger une dérogation pour destruction d'espèces protégées et de leurs habitats, contre les permis d'aménager et de construire. Et ils menacent de bloquer le chantier et de saisir le tribunal administratif en référé suspensif. S'opposer ainsi à *« un projet exemplaire d'un point de vue environnemental »*, quelle drôle d'idée !

Professeur Canardeau

LE CRS RESPONSABLE DE LA MORT DE ZINEB REDOUANE ÉCOPE SEULEMENT D'UN STAGE POUR NON-DISCERNEMENT